

ADEB.37 (Association de Défense de l'Environnement du Besland) 24 r René Descartes, 37240 CIRAN

APELTA (Association pour la Protection de l'Environnement du Lochois et des Territoires Avoisinants) Mairie de Verneuil sur Indre, 1place de la Mairie, 37600 Verneuil sur Indre

APEP (Association de Protection de l'Environnement Pressignois) 3 lieu -dit La Sablonnière, 37350 Le Petit Pressigny

Objet : suite aux articles presse sur la création de l'association NEST(Nouvelles Energies en Sud Touraine)

Mesdames et Messieurs les élus,

Dans différents médias : NR, Renaissance Lochoise, Terre de Touraine, les élus à l'initiative de la création d'une association pro éoliennes se sont exprimés sur leurs motivations. Monsieur Moreau, qui a conduit les travaux d'élaboration du PCAET, insiste particulièrement sur le modèle participatif que l'association NEST souhaite développer.

Comment ne pas s'étonner de ce soudain intérêt pour un modèle participatif ?... Alors qu'à aucun moment dans les articles ou interviews il ne mentionne les citoyens qui pendant 18 mois ont pris sur leur temps pour participer aux ateliers et aux réunions préparatoires au PCAET, pour s'exprimer sur le forum, pour faire des propositions... Ce fut pourtant un bel exemple de démocratie participative !...

Le Conseil de développement a travaillé de son côté et émis un avis reflétant la diversité de ses membres, mais plaçant l'éolien comme la source d'énergie présentant le plus d'inconvénients et le moins d'avantages.

Le projet de PCAET voté à l'unanimité le 27 juin en Conseil Communautaire a validé les orientations définies durant ces 18mois de débat citoyen.

Le programme d'action du PCAET a donné à la grande majorité des citoyens du Sud Lochois le sentiment d'être écoutés par leurs représentants légitimes. Ces décisions ont apaisé les inquiétudes et les tensions et permis d'envisager des projets d'avenir dans la sérénité. Pourquoi une telle initiative, alors même que le PCAET vient d'être validé ?

Que des élus n'acceptent pas le verdict de l'expression citoyenne pose un sérieux problème sur leur manière d'envisager la démocratie. Cela sème le doute sur leur capacité à développer des projets basés sur la démocratie participative.

Ces mêmes futurs associés tentent de stigmatiser les associations qui luttent contre l'implantation d'éoliennes en Touraine du Sud. Ils les accusent de semer la peur, d'être dans l'irrationnel, de divulguer des données fausses fournies par des pseudos spécialistes incompetents... Tout cela uniquement pour protéger quelques intérêts particuliers.

Or :

a) - Nos analyses économiques font référence à des preuves factuelles concernant les dépréciations immobilières, les pertes de l'économie touristique.

b) - Nos propos sur la faiblesse du vent sur notre territoire s'appuient sur les données de Météo France.

c) - L'incohérence du pillage des ressources minières pour fabriquer des engins immenses et peu productifs (en total opposition avec le développement durable) est dénoncée par des scientifiques et des experts reconnus.

d) -Nous avons repris les critiques sévères du rapport de la Cour des Comptes sur l'inefficacité et le coût des énergies renouvelables intermittentes pour le consommateur/contribuable. Un rapport de Monsieur le député AUBERT (Annexe 18) confirme la position de de la Cour des Comptes et condamne sans appel le soutien déraisonnable accordé à l'éolien. Il demande purement et simplement la suppression de l'aide à l'éolien terrestre. Texte de la conclusion de ce rapport ci-dessous.

Un autre rapport, celui de la Commission d'enquête de l'Assemblée nationale « sur l'impact économique, industriel et environnemental des énergies renouvelables, sur la transparence des financements et sur l'acceptabilité sociale des politiques de transition énergétique » paraîtra dans les semaines à venir. Il devrait faire la lumière sur les autres aspects négatifs de l'éolien.

e) -Nous nous sommes appuyés sur des études scientifiques à travers le monde pour mettre en garde sur les risques sanitaires de l'éolien.

L'éolien est l'énergie renouvelable qui suscite le plus de rejet. 70% des projets font l'objet d'un recours.

Mr Moreau reconnaît lui-même que le sujet des éoliennes est extrêmement sensible.

Mais l'association NEST prétend vouloir faire notre bonheur malgré nous !...

Elle veut promouvoir « un développement participatif... financé en tout ou partie par le territoire, donc les collectivités et les citoyens » (TT 9/8/19). Il faudra d'abord pour cela adhérer à la vision de l'association Energie Partagée à laquelle Nest va souscrire. Ci-dessous quelques éléments sur l'éthique de cette association :

*Chaque projet doit s'inscrire dans la cohérence d'une approche globale intégrant*

- *Un bilan énergétique très favorable (ce n'est pas le cas)*
- *Le respect de l'environnement et des populations.*
- *Le respect des équilibres écologiques et de la préservation des ressources naturelles,*
- *Dans une société apaisée et conviviale*
- *Dans le cadre d'un développement harmonieux des territoires*
- *En agissant en faveur de la protection de l'environnement bruit, paysages, ...).*
- *En offrant des opportunités d'activités économiques non délocalisables (voir rapport de la Cour des Comptes)*

De nombreux projets participatifs répondent à ces critères auxquels nous souscrivons sans réserve. Mais l'éolien comme nous avons eu maintes fois l'occasion de le démontrer n'est pas compatible avec ces pratiques éthiques incontournables.

Croyez bien Mesdames et Messieurs les élus que notre action, comme la vôtre, est guidée par l'amour que nous portons à notre territoire, par la volonté de défendre son intégrité et protéger ses habitants.

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions ou réfléchir avec vous, et vous prions d'agréer nos très cordiales salutations.

ADEB.37  
C Jourdanne

APELTA  
N Martin

APEP  
D Vandeweghe

#### Annexe

*CONCLUSION (page 59) Annexe 18 rapport de la commission parlementaire sous la présidence de Monsieur Julien AUBERT*

L'évaluation de la politique de soutien financier apporté par l'État aux éoliennes aboutit à un constat d'échec. Le soutien mis en œuvre depuis 2001 est onéreux, déséquilibré, peu efficace et échappe pour partie au contrôle budgétaire du Parlement. Certes, la production électrique d'origine éolienne représente désormais 5,1 % de la production nationale mais les montants engagés pour parvenir à ce résultat sont déraisonnables et ceux devant être mobilisés pour satisfaire les objectifs élevés du projet de programmation pluriannuelle de l'énergie sont excessifs.

Comme les données fournies par la CRE le confirment, si la politique actuelle est maintenue, le montant du soutien financier apporté par l'État aux éoliennes sur la période 2011-2028 (de 72,7 à 90 milliards d'euros) sera supérieur au coût de construction initial de l'ensemble du parc nucléaire français établi en 2012 par la Cour des comptes (70 milliards d'euros valeur 2010 soit environ 80 milliards d'euros valeur 2019).

Pourtant, le bénéfice climatique de la politique de soutien aux éoliennes est quasiment nul en termes d'émissions de CO<sub>2</sub> puisque l'électricité décarbonée éolienne est appelée à se substituer à l'électricité décarbonée d'origine nucléaire.

Les fortes tensions actuelles sur les finances publiques françaises nécessitent de faire des choix et de concentrer le soutien budgétaire de l'État sur les actions ayant une véritable plus-value climatique et sociale.

Les propositions du rapporteur visent à réorienter fortement la politique de soutien aux éoliennes afin de réduire son coût et de dégager de nouvelles marges de manœuvre financières appelées à soutenir les politiques climatiques et socialement utiles. Nul ne conteste aujourd'hui la nécessité de soutenir massivement la rénovation thermique des logements ou d'investir dans des transports propres. Les dépenses excessives consacrées au soutien de l'énergie éolienne interdisent de porter l'effort sur les véritables priorités. Si le soutien à l'éolien en mer, posé et flottant, doit être confirmé mais redéfini, il est temps d'interrompre tout soutien à l'éolien terrestre.